Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_58-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint-Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 2 juillet 2026 **Date de publication** 13 juillet 2026 Présents : 16 Votants : 19	L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Benoit LE VEXIER, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT **Absents excusés :** Patrick RABET (pouvoir à Thierry ANDRIEUX), Pascal CARLO (pouvoir à Nadine L'ÉCHELARD), Sébastien DUROS (pouvoir à Nicolas GIBET) **Secrétaire :** Nicolas GIBET

2026-08.58 – Convention de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la commune

Le personnel du CCAS réalise, en plus de ses missions liées à l'établissement, le lavage quotidien de la vaisselle du restaurant scolaire à l'issue des services de cantine.

Pour définir les conditions de mise à disposition, au profit de la commune de Hénon, du personnel du CCAS pour le lavage quotidien de la vaisselle du restaurant scolaire, il convient que les deux parties partagent une convention.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le projet de convention de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la commune de Hénon ;*

***Considérant** les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire ;*

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260709-2026_08_58-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition de personnel du CCAS auprès de la commune de Hénon pour le lavage quotidien de la vaisselle du restaurant scolaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 9 juillet 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Nicolas GIBET

